

Louis XIII et la consécration de la France

R*egnum Galliae, regnum Mariae* : le royaume de France est le royaume de Marie. De nombreux événements de notre histoire vérifient ce vieil adage... et tout spécialement l'acte de consécration de la France à la Vierge Marie, dit «*Vœu de Louis XIII*», du 10 février 1638.

Accompli par le roi de France en tant que roi, cet acte fut enregistré comme loi du royaume par le Parlement et ratifié par l'épiscopat et par le peuple français ; d'où son caractère à la fois royal et populaire. Aujourd'hui encore, il en reste un certain souvenir : la procession du 15 août que prévoyait le vœu a été maintenue dans quelques paroisses.

La situation de la France en 1636-1638

Les années 1636-1637 sont critiques pour la France. En 1637, le pays est envahi ; les Espagnols campent à Pontoise, les Impériaux à Corbie et à Dôle. Les protestants et les Grands n'attendent qu'une occasion pour se venger de Richelieu ; et le roi, après vingt-deux ans de mariage, n'a toujours pas d'héritier : la succession est compromise.

Louis XIII heureusement, avait une très grande dévotion pour la Vierge Marie. Après chaque succès de ses armées, il faisait porter les drapeaux ennemis à Notre-Dame de Paris. Après la prise de la Rochelle, centre de la résistance protestante, il fait entrer, les premiers dans la ville, les Frères Prêcheurs chantant les litanies de la Sainte Vierge et c'est une procession mariale qui prend possession de la ville conquise. Au retour, après un pèlerinage à Notre-Dame des Ardilliers, à Saumur, il fait entreprendre, à ses frais, la construction de Notre-Dame des Victoires à Paris, et c'est lui qui compose l'inscription de la médaille commémorative :

« Virgo, caelo, sibi, nobis, laura donat »
« C'est la Vierge qui, au Ciel, accorde la victoire, »
« à Elle et à nous ».

Origine du vœu

Le vœu de Louis XIII a pour origine les révélations de Notre Seigneur à une religieuse bénédictine du Calvaire ⁽¹⁾, sœur Anne-Marie de Jésus crucifié ⁽²⁾. En 1636, alors que la France était en danger devant l'avancée des Espagnols, le père Joseph remit au roi un papier écrit de la main du frère Ange, son secrétaire particulier, concernant une révélation que venait de recevoir

¹ L'ordre des bénédictines du Calvaire, ou filles du Calvaire, fut fondé en 1617 par François Leclerc du Tremblay (1577-1638), dit « le Père Joseph », ou encore « L'Eminence grise ». Ce religieux capucin fut secrétaire politique et confident du cardinal de Richelieu.

²) Anne-Marie de Goulaine, 1599-1653, était issue d'une ancienne famille du comté de Nantes.

sœur Anne-Marie. Ce document est conservé au ministère des Affaires Etrangères. Citons-en ce que Notre-Seigneur disait à sa sainte fille :

« *Considérez s'il est raisonnable que je sois servi et aimé de tout son cœur par votre Roi après lui avoir fait tant de grâces, et ayant la volonté de lui en faire encore tant de nouvelles* ». Plus loin il est dit : « *Je l'aime et l'aimerai s'il veut me donner son cœur. (...) Il n'est pas né pour lui-même, mais pour moi et son peuple (...). Je veux, continue la révélation, qu'il fasse honorer ma Mère en son royaume à la manière que je lui ferai connaître ; je rendrai son royaume, par l'intercession de ma Mère, la plus heureuse patrie qui soit au ciel* ». Quelle était cette manière d'honorer la Vierge ? « *Qu'il plût au roi de mettre sa personne et ses Etats en la protection de la Reine du Ciel* ».

Peu de temps après, le 11 novembre, la victoire de Corbie, annoncée d'avance par la religieuse, rendit cette révélation encore plus crédible ⁽³⁾.

Louis XIII répondit à cet appel du ciel par son vœu de 1638 dont le but était :

de consacrer la France à la Vierge Marie pour obtenir la paix, «une bonne paix», victorieuse, et la fidélité du peuple français au service de Dieu. Nul autre motif, pas même le désir d'avoir un héritier du trône, n'est contenu dans la Déclaration royale ⁽⁴⁾.



Jean Auguste Dominique Ingres (1820)

³ Article *Vœu de Louis XIII* du N° 19 (hiver 1996-1997) du *Sel de la terre*.

⁴ R.P. Gratiem de Paris, *Les Bénédictines du Calvaire, le Père Joseph du Tremblay et le vœu de Louis XIII*, Paris, 1938, p.25.
Association Notre Dame de Chrétienté

Texte du vœu de Louis XIII

L'acte officiel de consécration dit « *vœu de Louis XIII* » fut publié solennellement le 10 février 1638 sous le titre : *Déclaration du Roy qui prend la Bienheureuse Vierge pour protectrice de ses Etats*.

En voici les passages essentiels :

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Dieu, qui élève les rois au trône de leur grandeur, non content de Nous avoir donné l'esprit qu'Il départ à tous les princes de la terre pour la conduite de leurs peuples, a voulu prendre un soin spécial de Notre Personne et de Notre Etat que Nous ne pouvons considérer le bonheur de Notre Règne sans y voir autant d'effets merveilleux de Sa bonté que d'accidents qui Nous pouvaient perdre.

Lorsque Nous sommes entré au Gouvernement de cette couronne, la faiblesse de Notre âge donna sujet à quelque mauvais esprits d'en troubler la tranquillité ; mais cette main divine soutint avec tant de force la justice de Notre cause, que l'on vit en même temps la naissance et la fin de ces pernicieux desseins.

(...) Tant de grâces si évidentes font que, pour n'en différer la reconnaissance, sans la paix qui Nous viendra sans doute de la même main dont Nous les avons reçues, et que nous désirons avec ardeur, Nous avons cru être obligé, Nous prosternant aux pieds de Sa Majesté divine que Nous adorons en trois Personnes, et à ceux de la Vierge, Nous consacrer à la grandeur de Dieu par son Fils rabaissé jusqu'à nous, et à ce Fils par Sa Mère élevée jusqu'à Lui, en la protection de laquelle Nous mettons particulièrement : Notre personne, Notre Etat, Notre Couronne et tous nos sujets – pour obtenir par ce moyen celle de la Sainte Trinité par Son intercession et de toute la cour céleste par son autorité et son exemple.

Nos mains n'étant pas assez pures pour présenter Nos offrandes à la pureté même, Nous croyons que celles qui ont été dignes de les porter, les rendront hosties agréables ; et c'est chose bien raisonnable qu'ayant été médiatrice de ses bienfaits, Elle le soit de Nos actions de grâces.

A ces causes, Nous avons déclaré et déclarons que, prenant la Très Sainte et Très Glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de Notre Royaume, nous lui consacrons Notre personne, Notre Etat, Notre Couronne et Nos sujets : la suppliant de Nous vouloir inspirer une si sainte conduite et défendre avec tant de soin ce royaume que, soit qu'il souffre le fléau de la guerre ou jouisse de la douceur de la paix que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte pas des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire.

(...) Donné à Saint Germain-en-Laye, le dixième jour de Février, l'an de grâce Mille Six Cent Trente Huit et de Notre Règne le Vingt-huitième.

Signé : LOUIS (5)

La confirmation de Pie XI

Pie XI a confirmé de son autorité apostolique ce vœu de Louis XIII lorsqu'il a repris presque mot pour mot les phrases du décret royal dans la première bulle de son pontificat, adressée à *La France, fille aînée de l'Eglise*(6):

Nous déclarons et confirmons que la Vierge Marie, Mère de Dieu, a été régulièrement choisie, sous le titre de son Assomption dans le ciel, comme principale patronne de la France auprès de Dieu, avec les privilèges que comportent ce titre et cette dignité.

⁵ Texte remis en français moderne, conforme au texte original que l'on peut lire dans l'ouvrage de Laurentin René, *Le Vœu de Louis XIII*, Paris, ŒIL, 1988. Cf. l'article précité *Vœu de Louis XIII* du N°19 du *Sel de la terre*. Souligné par nous.

⁶ Pie XI, Bulle *Galliam Ecclesiae filiam primogenitam*, 2 mars 1922.
Association Notre Dame de Chrétienté

Conséquences immédiates du vœu

Pour la France, les choses se remettent en ordre : les frontières sont dégagées, les invasions repoussées, les révoltes intérieures découragées ; le royaume s'agrandit du Roussillon et de presque toute l'Alsace ; la paix est rétablie, la monarchie indiscutée... et, depuis le 5 septembre 1638, la France a un dauphin (7).

Les voies divines

Le récit du Vœu de Louis XIII est une illustration très claire de ces mystérieuses réalités divines (le mystère de la Communion des Saints) puisque c'est une humble Fille du Calvaire qui, par ses prières et ses sacrifices, devient l'instrument de salut d'un peuple. Un demi-siècle plus tard, une autre messagère, sainte Marguerite Marie, adressera au Roi-Soleil un avis d'une grande importance émanant du cœur de Jésus Lui-même, mais cet avis ne sera pas suivi et le « grand combat » engagé contre l'Eglise et prédit par Bossuet s'achèvera dans le fracas de la Révolution et la chute de la monarchie (8).

Conclusion

- Le vœu de Louis XIII marque un des points culminants de la dévotion mariale de notre pays :

Événement religieux certes, mais événement politique aussi et qui nous rappelle la dépendance des nations, comme des hommes, à l'égard de la souveraineté divine. Rappel salutaire à une époque où l'homme, individuellement comme collectivement, croit pouvoir s'affranchir de cette souveraineté du Christ, Roi des nations. A travers la Vierge Marie, c'est bien sous Sa protection que le roi de France plaçait son royaume. Ne disait-il pas, dans la déclaration du 10 février 1638, que Dieu, confondant les ambitieux desseins des ennemis de la Couronne, a voulu manifester « à toutes les nations que, comme Sa Providence a fondé cet Etat, sa bonté le conserve et sa puissance le défend ».

L'oubli de la royauté du Christ sur notre pays ; l'oubli des promesses de son baptême, rappelées par Jean-Paul II lors de son voyage en France en 1980 ; l'oubli, par les responsables politiques et par la plupart des chefs religieux, de la vocation chrétienne de la France et de sa consécration à la Très Sainte Vierge, sa patronne... tout cela n'explique-t-il pas la triste situation dans laquelle nous nous trouvons et l'impossibilité pour les hommes de trouver la réponse à leur recherche d'un ordre politique et social qui leur procure une véritable paix ! (9)

- « Prenant la Très Sainte et Très Glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de Notre Royaume, nous Lui consacrons Notre personne, Notre Etat, Notre Couronne et Nos sujets ». Ce vœu de Louis XIII est toujours valable.

⁷ La naissance du dauphin marquait l'aboutissement d'une action surnaturelle dont un jeune moine du couvent des Augustins Déchaussés, de Montmartre, le Frère Fiacre, avait été l'instrument.

Tenu au courant des préoccupations de la Reine Anne d'Autriche concernant la succession, le Frère Fiacre fait sien le souci royal qui tient désormais une place de choix dans ses prières. Au bout de quatre ans, Dieu lui fait savoir que la Reine attendra un enfant mais qu'il faut auparavant faire trois neuvaines : à N.D. de Grâces à Cotignac, dans le Var, où la Vierge est apparue en 1519 ; à N.D. de Paris et à N.D. des Victoires, à Paris. Du fait de la soumission qu'il doit à ses supérieurs, il se passe deux ans avant que le Frère Fiacre puisse obtenir leur approbation pour la transmission du message reçu du Ciel.

Cf. l'article d'Antoine Castillas dans le N°18 (août 1978) de l'*Action familiale et scolaire*, article où figure le récit détaillé de l'intervention du Frère Fiacre.

⁸ AFS N°67 (octobre 1986), article *Le Vœu de Louis XIII*.

⁹ Ennemond Beth, *Pour la France... « les voies de la grâce »*, AFS N°78, août 1998.

L'Etat français devrait le mettre en pratique en reconnaissant la Vierge Marie comme patronne principale de la France ; il y a peu de chances qu'il le fasse tant qu'il restera soumis à une domination maçonnique.

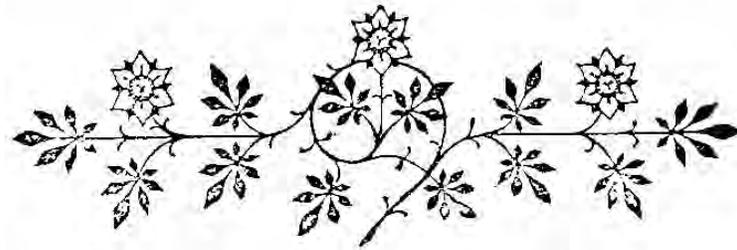
Le clergé français devrait mettre le vœu en pratique, ne serait-ce qu'en organisant le 15 août des processions honorant la Vierge Marie comme patronne de la France. Tant qu'il restera imprégné des idées libérales et œcuméniques (au mauvais sens du terme) qui ont envahi l'Eglise ⁽¹⁰⁾, il ne le fera pas, sauf cas exceptionnels.

Il reste, aux simples laïcs que nous sommes, de connaître et faire connaître ce vœu, de le méditer, de lui donner une vie nouvelle de façon, qu'à nouveau, on puisse dire :

Regnum Galliae, regnum Mariae

Le royaume de France est le royaume de Marie.

ACTION FAMILIALE ET SCOLAIRE



¹⁰ Cf. la brochure « *La liberté religieuse, trente ans après Vatican II* », édition AFS, 31 rue Rennequin, 75017 Paris.
Association Notre Dame de Chrétienté

